

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT DE
L'ISERE
ARRONDISSEMENT
DE LA TOUR DU PIN

COMMUNE DE
MAUBEC
38300

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE
DE MAUBEC**

Séance du 11 Juin 2024

Effectif en exercice	19
Présents	18
Votants	18

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juin, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Maubec légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Olivier TISSERAND,

Présents :

Mesdames Fabienne SOLER, Delphine ROBY-PASCAL, Annie LLOPIS, Céline BUCLON, Renée VERBO, Annick ARNOLD
Messieurs Olivier TISSERAND, Luc GUSTA, Gérald BONNARD, Alain THORIN, Stéphane RAJON, Jessy VAUCHEL, Guillaume ROLAND

Pouvoirs :

Angèle SIERRA-NETZER donne pouvoir à Delphine ROBY-PASCAL
Caroline PILAN-THEVENIN donne pouvoir à Stéphane RAJON
Christian BUCLON donne pouvoir à Céline BUCLON
André REVOL donne pouvoir à Annick ARNOLD
Robert AIMONETTI donne pouvoir à Renée VERBO

Date de convocation :
05/06/2024

Date d'affichage :
05/06/2024

Vote :

Pour : 13

Contre : 5

Abstention : 0

Excusés : Gilles GASPAROTTO

Secrétaire de séance :

Monsieur Gérald BONNARD

20240611 – 01 - AFFAIRES SCOLAIRES – TARIFS CANTINE/GARDERIE 2024/2025

Rapporteur : Madame Fabienne SOLER

Madame SOLER rappelle les tarifs fixés par délibération du 9 juin 2023 et du 17 Octobre 2023 pour l'année scolaire 2023/2024 :

Tarif garderie :

- L'inscription à la garderie se faisant à la ½ heure, le tarif fixé est de 0.60 €.
- Une pénalité de 5.21 € par enfant et par ¼ d'heure de retard, après 18h30, les lundi, mardi, jeudi et vendredi est maintenue
- De même, une pénalité de 5.21€ par semaine sera facturée pour les enfants non-inscrits à la garderie, en sus du coût normal du service,

Tarif Cantine :

Prix d'un repas 2023/2024	Quotient Familial
3.41€	Inférieur à 700
4.49€	Compris entre 701 et 1200
5.86€	Compris entre 1201 et 1700
6.88€	Supérieur à 1700

Le panier repas PAI est fixé à 4 x le tarif de la ½ heure de garderie soit 2.40 euros.

Le repas de pénalité est fixé à 8.75 €

Pour les Tarifs 2024/2025 :

Au vu du nombre croissant des effectifs de garderie nécessitant plus de personnel d'encadrement, et vu les augmentations de salaire récentes liées à l'évolution des points d'indices de la fonction publique, la commission scolaire réunie le 27 Mai 2024, propose d'augmenter le tarif de la ½ heure de garderie à 0.70€.

Les tarifs de pénalités garderie restent inchangés.

En ce qui concerne l'année scolaire 2024-2025 le traiteur applique une hausse de 8% sur le prix de vente du repas.

Lors de la commission scolaire du 27 Mai 2024, il a été évoqué de répercuter une partie de cette hausse sur les tarifs de cantine, la commune prend en charge 4% des 8% d'augmentation appliqués par le traiteur.

Les tarifs suivants sont proposés :

Prix d'un repas 2024/2025	Quotient Familial
3.55€	Inférieur à 700
4.65€	Compris entre 701 et 1200
6.10€	Compris entre 1201 et 1700
7.15€	Supérieur à 1700

Suite à l'augmentation de la 1/2h de garderie à 0.70€, le tarif pour le panier repas est fixé à 2.80€.

Le tarif de pénalité reste inchangé.

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** les tarifs de cantine/garderie pour l'année 2024/2025, présentés ci-dessus,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 5 Contre (A. ARNOLD, A. REVOL, R. VERBO, R. AIMONETTI, Céline BUCLON), 13 Pour :

- **APPROUVE** les tarifs de cantine/garderie pour l'année 2024/2025, présentés ci-dessus,

La commune informe que cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, et ont signé avec Nous, les conseillers présents,

Le secrétaire
Gérald BONNARD



Le Maire,
Olivier TISSERAND

